Optimisez votre dossier pour décrocher votre prêt immobilier

Identité et situation personnelle

- Pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) pour chaque emprunteur.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz ou quittance de loyer).

Revenus et stabilité professionnelle

- Trois derniers bulletins de salaire pour attester de vos revenus.
- Contrat de travail pour justifier de votre stabilité professionnelle.
- Trois derniers avis d'imposition pour confirmer vos revenus déclarés.

Gestion financière et épargne

- Relevés de compte bancaire des trois derniers mois (sans aucun découvert).
- Justificatifs d'épargne (livrets, assurance-vie, PEL) pour démontrer votre apport personnel.
- Justificatifs des autres crédits en cours (prêts à la consommation, prêts auto) pour calculer votre capacité de remboursement.

Détails du projet immobilier

- Compromis ou promesse de vente signé si le bien a déjà été identifié.
- Dernier tableau d'amortissement de votre prêt immobilier en cours si vous êtes déjà propriétaire.

Règles d'or pour votre dossier

- Maintenir un taux d'endettement maximum de 35 % (assurance emprunteur incluse) par rapport à vos revenus nets.